

S.A.R.L. AUTO ECOLE SAINT JEAN DES VIGNES
64 rue Saint Jean Des Vignes 71100 CHALON-SUR-SAÔNE
03 85 46 63 09 / autoecole.chalon@gmail.com
Siret 842 557 340 00010 / Agrément E1807100100
6 rue de la Boutière 71150 CHAGNY
03 85 91 29 26 / autoecolechangy@outlook.com
Siret 842 557 340 00028 / Agrément E1807100110

# Programme de formation permis AM (ancien BSR) - Option Cyclomoteur



# Personnes concernées par le permis AM Option cyclomoteur

Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur de type L1e (2 roues) ou L2e (3 roues) d'une cylindrée de 50 cm3 maximum ou ou de puissance maximale de 4kW pouvant atteindre une vitesse maximale de 45 km/h.

### Objectifs de la formation

- 1- Depuis le mois de mars 2019, la formation au permis AM a été réformée. Cette réforme a permis de moderniser ses objectifs en complétant son contenu afin de protéger et responsabiliser les usagers de cyclomoteurs. Elle permet à l'élève d'acquérir :
  - Des savoir-faire : acquisition des compétences techniques nécessaires à la bonne maîtrise de son véhicule.
  - Des savoir-être permettant d'adopter des comportements conformes à la sécurité routière dans la relation avec les autres usagers de la route.
- 2- Remplir un questionnaire préalable sur le livret formation AM permettant à l'élève de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière afin de permettre à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.
- 3- Obtention d'une attestation validante délivrée par l'école de conduite permettant d'obtenir le permis AM (sans exemen d'Etat)

### Pré-requis

- Avoir l'accord de votre reponsable légal si mineur
- Avoir au moins 14 ans pour s'inscrire à cette formation
- Avoir obtenu l'ASRR ou l'ASSR 2
- Être en règle niveau recensement [à partir de 16 ans ou +]
- Être en règle niveau JDC (Journée Défense et Citoyenneté) [à partir de 17 ans 1/2 ou + / convocation reçue ou JDC faite]
- Être apte sur le plan médical

## Equipement nécessaire obligatoire

- Un blouson résistant
- Un pantalon résistant
- Une paire de chaussures montantes et fermées
- · Une paire de gants homologuée
- · Un casque homologué et ajusté

#### Durée

- 8 heures de formation minimum sur 2 jours
- 4 heures de formation maximum par jour
- Dernière heure en salle avec présence obligatoire d'un représentant légal

### **Formateurs**

Formateurs titulaire du BEPECASER option 2 roues ou du Titre Professionnel "Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière" option 2 roues

#### Suivi pédagogique

- · Livret de formation AM pour l'élève
- Questionnaire préalable à la formation
- · Feuilles d'émargement élèves
- Suivi de progression par l'enseignant(e)
- Compte rendu en fin de chaque 1/2 journée au réprésentant légal sur simple demande
- Compte rendu en fin de formation
- Délivrance d'une attestation de formation AM si niveau nécessaire acquis

### Méthode pédagogiques

- Echanges en collectif ou en individuel en salle entre enseignant(e) et élève(s)
- Formation pratique hors circulation avec exercices pratiques et parcours matérialisés
- Formation théorique (code de la route) en salle sur tableau et écran
- Formation pratique en circulation avec talkie walkie pour échange immédiat entre enseignant(e) et élève
- Echange entre enseignant(e), élève et représentant légal en fin de formation

#### Lieu de la formation

En agence à Chalon-Sur-Saône, sur parking et en circulation sur scooter de l'école de conduite

## **Programme formation**

Programme réformée depuis mars 2019			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite	Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève ; facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2*	Minimum 1 h	Formation à la conduite hors circulation	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route)	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4*	Minimum 3 h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5**	Minimum 1 h	Sensibilisation aux risques	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.
			avoir une durée minimale
44. /		le 6 h (conduite effective	par eleve). eprésentant légal si l'élève est mineur.

### Formation validante

À la fin de la formation, une attestation est remise par notre école de conduite Elle permet d'établir les démarches auprès de votrre assurance et permet de conduire un véhicule de la catégorie AM option cyclomoteur pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Notre école de conduite établie alors la demande d'édition du titre de permis AM auprès de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). La formation AM est donc validante car elle permet d'obtenir le permis AM sans passer d'examen d'État.

#### **Précisions**

- 1- Le permis AM concerne aussi les quadricycles légers de catégorie L6e (4 roues) de cylindrée de 50 cm3 ou de puissance 4 kw roulant à une vitesse maximale de 45km/h et pesant moins de 350 kg. Dans ce cas, vous devez passer le permis AM option quadricycle léger que nous ne proposons pas dans notre école de conduite.
- 2 -Certains permis sont restraints pour raisons médicales ou autres à la conduite des véhicules de la catégorie AM L2e et L6e (2 et 4 roures). Dans ce cas, la mention 79.02 est inscrite sur le permis de conduire